

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOMMAIRE



I.	Accueil des invités	3
II.	Ouverture des travaux	4
III.	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 novembre 2020	4
IV.	Rapport d'activité et résultats 2020 par Marc DEBACQ, Directeur Général	5
V.	Rapport moral et mutualiste par Cendrine CHERON, Présidente du Conseil d'Administration	8
VI.	Résolution	17
VII.	Spectacle « Aimer ça (la vie) » de la Compagnie Les Héliades	17
VIII.	Parcours d'atelier et de présentations des services ainsi que les différentes actions MSA BCL	18
IX.	Clôture de la journée par la Présidente	19

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT ET UN SEPTEMBRE, à 9 heures, les Délégués Cantonaux élus conformément à la Loi n° 84-1 du 2 janvier 1984, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Alliage, 1 rue Michel Roques à OLIVET (LOIRET), sous la présidence de **Madame Cendrine CHERON**, Présidente du Conseil d'Administration.

En présence des :

Membres du Comité de Direction
Cadres du CAP BCL
Elus du Comité Social et Economique participant au Conseil d'Administration
Délégués Syndicaux Centraux
Participants à la dernière session du CIP

PERSONNALITES PRESENTES

Monsieur Cyril BALME, Directeur Comptable et Financier de la MSA Berry Touraine

Messieurs Jean DAUDIN et Olivier PAROU, FNSEA du Loiret

PERSONNALITES EXCUSEES

Monsieur Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental du Loiret

Monsieur Pascal CORMERY, Président de la CCMSA et de la MSA Berry-Touraine

Monsieur Etienne LE MAUR, Directeur Général de la MSA Berry-Touraine

I. OUVERTURE DES TRAVAUX

A 9 heures 45, Madame la Présidente constate, au vu des feuilles d'émargement et conformément à l'article 30 des Statuts, **que sont présents :**

- 43 délégués du 1^{er} collège sur 155 convoqués
- 52 délégués du 2^e collège sur 165 convoqués
- 20 délégués du 3^e collège sur 73 convoqués

soit : 115 Délégués au total sur 393 convoqués.

Le quorum étant atteint, elle déclare, en ouvrant la séance, que l'Assemblée est normalement constituée et peut valablement délibérer.

Pour les décisions soumises aux votes, Madame la Présidente constate, au vu des feuilles d'émargement, que **176 Délégués sont présents ou représentés.**

A sa demande et conformément à l'article 29 des Statuts, **l'Assemblée désigne trois assesseurs**, un par collège :

- 1^{er} collège : Mme Laurence DEMARS – Echelon Local Gâtinais Forêt (Loiret)
- 2^e collège : M. Marc ROGER – Echelon Local Bourges (Cher)
- 3^e collège : M. Philippe DUVAL (EARL Le Poulailleur d'Havelu) – Echelon Local Thymerais-Drouais (Eure et Loir)

L'Assemblée Générale désigne également Monsieur Marc DEBACQ, Directeur Général de la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE BEAUCE CŒUR DE LOIRE, comme Secrétaire de séance. Puis, Mme Cendrine CHERON, Présidente, présente l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. RAPPORT D'ACTIVITE ET RESULTATS 2020 **PRESENTE PAR M. MARC DEBACQ, DIRECTEUR GENERAL**

La présentation du rapport d'activité se fait dans un premier temps sous la forme d'un film qui présente les grands chiffres de l'année 2020 (annexe).

Après cette projection, M. DEBACQ prend la parole pour tout d'abord souligner sa satisfaction de retrouver cette assemblée en physique malgré le contexte et les contraintes pour se conformer aux recommandations sanitaires (port du masque, formule du repas différente des autres années).

La présentation de 13 minutes 48 en dit plus qu'un long discours sur les résultats, néanmoins quelques commentaires. L'année 2020 a été une année extraordinaire au sens littéral du terme. Nous n'avions jamais connu une crise sanitaire d'une telle ampleur, en tout cas depuis très longtemps. Cette crise sanitaire n'a pas mis la MSA BCL à genoux, elle nous a bousculés, elle nous a fragilisés mais elle nous a aussi obligés à nous adapter. 2020, c'est 2 confinements, c'est au mois de mars 95 % du personnel qui quitte l'entreprise et qui se met en télétravail, en toute transparence nous n'étions pas prêts à ce choc et pourtant nous l'avons surmonté.

Finalement, au travers des résultats vous pouvez voir que l'on a réussi à faire face à nos missions principales. Quelques exemples, notre plateforme téléphonique est restée ouverte en permanence, avec des téléconseillers présents physiquement à la caisse. L'accueil a été fermé tant que les consignes sanitaires nous l'interdisaient puis nous avons repris sur rendez-vous. Les prestations essentielles, les revenus de remplacement ont pu être assurés dans des conditions presque normales, même si de-ci de-là il y a eu évidemment des difficultés.

A ce film sur le rapport d'activité, il faut également intégrer toute l'activité du groupe MSA qui n'apparaît pas là : tout le travail des associations qui gravitent autour de la MSA et qui ont aussi connu une période extrêmement compliquée mais qui ont aussi connu une mobilisation assez formidable.

Pour exemple : le service de portage de repas dans le département du Cher qui en 2020 a répondu à une demande de nombre de repas à domicile jamais égalé. Beaucoup de bénéficiaires avaient besoin qu'on leur livre des repas pendant la crise sanitaire.

On est également allé au-delà de notre mission de protection sociale première, notamment à travers la CPTS Sud 28 (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), nous nous sommes mobilisés d'abord sur le dépistage en 2020 et depuis début 2021 sur la vaccination en coordonnant le centre de vaccination. Ce n'est pas notre mission première et sincèrement, lorsque cette mission s'arrêtera on en sera soulagé pour deux raisons : ça voudra dire que la crise sanitaire commence à être derrière nous et aussi que l'on pourra reprendre sur les territoires un fonctionnement plus classique que ce que l'on a connu.

Je profite de cette occasion pour remercier toutes les équipes, toute la chaîne, et j'inclus dans mes remerciements l'ensemble des délégués pour la mobilisation qu'il y a eu au cours de cette année 2020, en terme de signalement, d'apport. Vous verrez tout à l'heure que les délégués ont joué un rôle dans l'action MSA Solidaire. Merci à toutes et à tous, merci aux collaborateurs.

A la fin du film vous avez vu la gestion de l'entreprise avec des effectifs qui continuent de baisser. Cette baisse n'est pas due à une décision choisie de l'équipe de Direction ou du Conseil d'Administration mais nous sommes confrontés aux contraintes de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) 2016-2020. Et donc, quand on est moins, il faut travailler plus et parfois dans des conditions difficiles. En 2020 il y a eu plus de travail, plus de contraintes, la crise sanitaire et je pense que les résultats sont globalement au rendez-vous.

Permettez-moi d'enjamber l'année 2021 pour vous donner des informations importantes sur la COG 2021-2025. Vous avez vu les résultats sur la période, nous serons à plus de 75 % d'objectifs atteints. Si on excepte la première année de COG qui est toujours une année un peu compliquée puisque l'on a les objectifs un peu tardivement, sur les deux trois dernières années, on est à plus de 80 %. C'est assez satisfaisant.

J'aurais aimé vous dire qu'on connaissait aujourd'hui la COG 2021-2025, mais vous ne rêvez pas, on est le 21 septembre 2021, nous n'avons pas de COG, nous n'avons pas de budget. Nous travaillons de manière dégradée sur le plan de la gestion, nous sommes bloqués en terme de travaux, en terme d'investissement. C'est une situation qui n'est pas du tout satisfaisante.

Il n'aura échappé à personne que nous n'avons pas été exempts en 2021 des aléas et de la poursuite de la crise sanitaire, avec le 3^{ème} et le 4^{ème} confinement. On vient seulement, à cette mi septembre, de revenir à quelque chose d'un peu plus normal, c'est-à-dire que l'ensemble du personnel, quasiment, est rentré sur site. Nous sommes en train de retrouver les habitudes qui étaient les nôtres d'avant la crise même si cette crise a totalement modifié les envies des salariés et que par exemple, nous sommes en train de développer un projet de télétravail qui va être sans commune mesure entre le avant et le après la crise. Avant la crise c'était 10 personnes en télétravail et après la crise et d'ici la fin de l'année, on devrait être à 150 personnes, soit environ la moitié du personnel.

Le plus inquiétant c'est l'absence de COG, les discussions sont compliquées. Le Président CORMERY, qui ne peut pas être là aujourd'hui, se démène avec toute l'équipe de la Caisse Centrale pour essayer d'obtenir une signature satisfaisante dans les meilleurs délais. Mais il ne veut pas non plus baisser la garde et on essaye au maximum de stopper la spirale de toujours moins d'effectif et toujours plus d'objectifs. Le plus d'objectifs ne me dérange pas, c'est normal on est payé pour ça, on est un service public, simplement, il faut qu'on puisse fonctionner normalement.

Le dernier évènement, c'est la rencontre, la semaine dernière, de Pascal CORMERY avec Emmanuel MACRON. Vous vous rendez compte qu'une COG MSA, qui est un grand régime de sécurité sociale, est obligée de se traiter au niveau de la Présidence de la République... Cala en dit long sur les lourdeurs technocratiques qui empêchent de trouver un compromis avec les organismes de sécurité sociale.

D'ici fin octobre, le Conseil de la Caisse Centrale devrait avoir un projet de COG à valider et à signer. Nous devrions avoir dans le dernier trimestre, on l'espère, des nouvelles. Avec là aussi un exercice probablement inhabituel, c'est que nous allons recevoir le budget 2021 au moment où nous allons faire les demandes de budget 2022 et au pire, nous pourrions avoir le budget 2021 en même temps que celui de 2022. Ce serait du jamais vu.

Pour autant on ne cède pas ni au découragement et ni au fatalisme, tout le monde est à son poste, la Caisse est mobilisée. Simplement, aujourd'hui, on a 26 postes vacants, car depuis le début de l'année des gens sont partis à la retraite, des mutations, des démissions, et lorsque l'on n'a pas de budget on ne peut pas embaucher, ni CDI ni CDD. Les équipes ont d'autant plus de mérite de faire le gros dos et de faire face à une situation qui est vraiment compliquée.

Encore une fois, on continue de travailler et on continue de développer des projets.

M. DEBACQ demande ensuite à l'assistance s'il y a des questions ou des remarques à formuler.

➤ **M. Norbert ROBLIN, délégué 2^{ème} collège - circonscription de Lorris**

Puisque cela fait 2 ans qu'il n'y a pas eu d'Assemblée Générale, j'en profite pour rappeler que la démographie des médecins généralistes est grave. Dans nos petites communes, il n'y a plus de médecin, il n'y a plus rien. Siégeant au Conseil d'Administration de l'ARCMSA, je sais qu'il y a des contacts avec l'ARS.

Mon avis est que les jeunes médecins qui s'installent devraient être obligés, pendant 5 ans, de travailler en zone défavorisée.

Réponse de M. DEBACQ :

C'est une affirmation avec laquelle on ne peut être d'accord. Il y a des actions. C'est compliqué car l'ARS dit aujourd'hui « demain ça ira mieux », mais quand elle dit demain, en réalité c'est dans 5 à 10 ans. Car le numerus clausus a été augmenté, plus d'étudiants seront diplômés, on peut donc espérer, mais ce n'est pas sûr, qu'il y ait une meilleure répartition démographique. Dans l'attente, et c'est bien ce que M. ROBLIN explique, c'est difficile de trouver un médecin traitant, un dentiste, un spécialiste, les délais extrêmement longs. C'est malheureusement plus simple d'aller à Paris que de rester dans sa province.

Il y a plein d'actions, et les CPTS sont un bel exemple. Ça apprend aux professionnels à travailler ensemble, à se coordonner. Quand les CPTS sont bien portées, ça attire des internes qui viennent faire leur stage de médecine dans les campagnes. Ils s'aperçoivent finalement que faire de la médecine dite de campagne ou de la médecine en milieu rural c'est pas du tout désagréable, bien au contraire. Pour exemple, la CPTS Sud 28, c'est plus de 250 professionnels. C'est un travail de fond sauf qu'on s'est réveillé un peu tard. C'est un travail de longue haleine qui va porter ses fruits dans plusieurs années. Actuellement, il y a une réelle difficulté.

➤ **M. Jean-Michel MORIN, délégué 2^{ème} collège - circonscription de Gien**

Vous avez évoqué l'absence de budget 2021 et la non embauche de 26 postes vacants. Rassurez-moi, vous continuez de payer les prestations et les salariés ?

Comment allez-vous respecter l'objectifs COG 2021 puisque vous n'avez pas d'argent ? Donc la COG va être réduite à 4 ans au lieu de 5 si j'ai tout compris.

Réponse de M. DEBACQ :

Concernant les prestations, il n'y a aucune crainte à avoir puisque la ligne budgétaire est en permanence ouverte. Pour cette année, je peux vous dire qu'il vaut mieux qu'elle soit ouverte, vue les dépenses liées à la crise.

Sur les salaires, pas de soucis non plus. Quand je dis qu'on n'a pas eu de budget, en réalité, on a eu un budget limité à hauteur de 80%. On peut donc aller normalement jusqu'au mois d'octobre sans difficulté. Si on n'a pas le budget d'ici là, la Caisse Centrale fera la rallonge qui nous permettra de payer. Ce qui est plus gênant, c'est la partie des travaux et les investissements, là dès qu'on doit déplacer une cloison ou transformer des locaux on est plus gênés.

Sur la COG, vous avez bien résumé. D'abord, c'est une aberration, on va nous donner les objectifs COG d'ici la fin de l'année. Entre nous, on les connaît, ils ne sont pas très différents. Concrètement, 2021 est une année blanche qui freine le développement.

Sur les postes vacants, vous connaissez tous le marché de l'emploi, c'est compliqué de trouver 26 collaborateurs, surtout sur certains postes qui sont extrêmement compliqués à pourvoir. Même si demain on nous disait qu'on pouvait embaucher les 26 personnes ; je ne suis pas certain qu'on soit en capacité de trouver les 26 candidats pour commencer au 1^{er} octobre.

➤ **Mme Dany VILLOING. déléguée 1^{er} collège- canton de Sully sur Loire**

Que va devenir l'antenne de Gien ?

Réponse de M. DEBACQ :

L'antenne de Gien a été transférée dans les locaux de la Caisse Primaire depuis septembre 2020. L'ancienne antenne de Gien est à vendre et nous avons potentiellement un acheteur. Nous sommes dans la même situation pour l'antenne de Villemandeur.

Mme CHERON est invitée à remonter sur scène pour la présentation du rapport moral et mutualiste.

IV. RAPPORT MORAL ET MUTUALISTE PAR MME CENDRINE CHERON, PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,
Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite tout d'abord vous saluer, vous tous ici présents et tout particulièrement ceux d'entre vous que je n'ai pas eu l'occasion de croiser avant le démarrage de notre Assemblée Générale.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous dis tout le plaisir que nous avons de vous retrouver dans une configuration plus conforme à nos habitudes.

Cela fait chaud au cœur de voir des yeux pétillants d'intérêt, à défaut d'un sourire toujours masqué.

Si ce début de mandat peut être qualifié **d'atypique**, il aura aussi vu s'exprimer très largement des **valeurs de solidarité** qui nous sont chères.

Ces deux qualificatifs constitueront la trame de mon intervention.

Dés l'élection des délégués en février 2020, le premier confinement survenait, rendant ainsi impossible l'élection du Conseil d'Administration et la déclinaison de notre modèle mutualiste.

Il nous a donc fallu attendre le 10 septembre pour en connaître sa composition, et pour la première fois l'élire par correspondance.

De surcroît, depuis que la MSA existe, nous avons également été contraints d'organiser l'Assemblée Générale par correspondance.

Et croyez bien que je le regrette profondément. Notamment pour les élus qui entamaient leur premier mandat.

Il ne nous a pas été possible de faire connaissance et de partager un moment de convivialité afin de tisser des liens.

Cependant, il ne pouvait en être autrement compte tenu de la situation sanitaire.

Quel bouleversement d'activité, d'interaction !

Je tiens, au nom du Conseil d'Administration et en mon nom personnel, à remercier tout particulièrement Monsieur DEBACQ, notre Directeur Général, ainsi que l'équipe de Direction et l'ensemble des collaborateurs pour tout le travail qu'ils ont réalisé et qui ont su s'adapter à la situation et poursuivre notre mission de service public au service de nos ressortissants.

Chaque fois qu'une fenêtre s'est entrouverte, nous l'avons saisie pour mettre en place nos structures mutualistes et déployer des actions au bénéfice des populations rurales.

C'est ainsi que les échelons locaux ont été réunis courant octobre 2020 pour élire leur Président et leur Vice-Président.

Pour autant, 1 000 personnes ont participé à la quarantaine d'actions qui ont pu être déployées en 2020, soit 4 fois moins de participants pour 3 fois moins d'actions par rapport à 2019.

L'apparition d'une nouvelle période de confinement nous a aussi obligés à décaler la mise en place des Comités Départementaux, ces derniers ont été installés il y a quelques jours.

Aujourd'hui, toutes nos structures mutualistes sont opérationnelles et les échelons locaux ont été réunis pour construire le plan d'actions dont la mise en œuvre a débuté ce mois-ci.

Durant cette période particulière, bon nombre d'entre vous, notamment les nouveaux élus, ont eu des liens réguliers avec les animatrices de la Vie Mutualiste pour échanger sur votre rôle d'élu et vous former à distance. Vous avez découvert ou allez découvrir « l'atelier de l'élu », plateforme spécialement créée à votre attention et dont vous pourrez avoir un aperçu cet après-midi.

Différentes actions ont été organisées sous forme dématérialisée : certaines sous la forme de petits groupes comme les ateliers de sophrologie, en lien avec l'ASEPT, d'autres ouvertes à un plus grand nombre.

Je pense par exemple à un webinaire sur le sommeil et le stress, animé par le Docteur REBERT, notre médecin Conseil Chef.

Sur un plan technique, je pense également à une démarche d'amélioration de service à destination des employeurs, sous la forme de webinar portant sur la gestion des arrêts de travail via la DSN (Déclaration Sociale Nominative).

En effet, la complétude du dossier DSN par les employeurs est indispensable pour que le versement des indemnités journalières soit rapide et régulier.

Après une première expérimentation réussie, conduite avant l'été, cette initiative est déployée depuis ce début de mois et cela jusqu'en décembre prochain, à raison de 2 webinar par mois, pour permettre à un maximum d'employeurs d'en bénéficier.

Malgré tout, cette période de confinement n'a pas empêché l'émergence et la finalisation des 3 plans quinquennaux, ils guideront notre action sur toute la durée du mandat :

- Le Plan Action Mutualiste, qui formalise les choix politiques retenus pour le mandat par notre Conseil d'Administration, en matière d'organisation et de fonctionnement mutualiste.
- Le Plan Santé Sécurité au travail, décliné en Beauce Cœur de Loire comme dans les 34 autres caisses et qui visent à améliorer les conditions de travail des actifs en agriculture.
- Le Plan d'Action Sanitaire et Sociale, celui-ci est construit autour de 4 axes, eux-mêmes déclinés en orientations puis en termes d'objectifs et d'ambitions ciblant principalement les familles, les actifs fragilisés et les personnes âgées.

Construits à partir du bilan des plans précédents, de diagnostics de territoire, d'une évolution des besoins des assurés, mais aussi des organisations territoriales, voire des politiques publiques, ils sont le fruit d'une démarche participative, associant élus et équipes administratives que je tiens à remercier chaleureusement.

La déclinaison opérationnelle de ces différents plans reste évidemment conditionnée aux moyens humains et financiers qui figureront dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2021 – 2025, lorsqu'elle sera signée avec les pouvoirs publics.

Pour la première fois, notre Assemblée Générale se déroule sur la journée entière.

20 mois après votre élection, il est grand temps que les nouveaux élus puissent mieux connaître la MSA, leur rôle et les missions que nous souhaitons leur confier.

C'est la raison pour laquelle notre Assemblée Générale statutaire est organisée sur un temps réduit pour vous permettre dès ce matin de découvrir la MSA au travers d'une pièce de théâtre faite de sketches qui, je l'espère, ne manqueront pas de vous interpeler.

Cet après-midi, vous pourrez appréhender les différentes manières qu'a la MSA d'être présente sur les territoires pour vous aider à mieux assumer votre rôle de délégué et en savoir plus sur les déclinaisons des différents plans cités précédemment.

Attention : Exercer son rôle de délégué, cela demande d'être informé, alors :

- Nous nous y sommes attachés avec l'envoi régulier d'une newsletter faisant le point sur l'évolution de la crise sanitaire et les nombreuses initiatives prises par l'Institution durant cette période, au travers de la lettre du Président CORMERY.
- La MSA Beauce Cœur de Loire a également contribué, avec quelques autres caisses, à la création d'une newsletter, vous donnant à la fois des informations nationales et locales. Elle est aujourd'hui en phase de généralisation sur l'ensemble des caisses MSA.
- Une application web est aussi en cours d'expérimentation et devrait être déployée également sur l'ensemble du réseau dans les prochains mois. Cette application vous sera réservée en votre qualité d'élu. Elle est destinée à vous faciliter les échanges entre élus mais également entre vous et la MSA.
Ce nouvel outil permettra de vous communiquer des informations nationales et locales, que ce soient des informations de tendance ou des données chiffrées par exemple.
Dès sa mise à disposition, nous reviendrons vers vous et nous vous aiderons à vous l'approprier si besoin.

D'une manière plus générale, les outils numériques s'inscrivent de plus en plus dans nos modes de fonctionnement.

Aujourd'hui, pas moins d'une centaine de services en ligne sont ouverts à nos adhérents visant à leur offrir un service plus rapide et plus efficace.

Depuis 2020, 11 nouveaux services en ligne ont été ouverts, dont 8 dans le cadre de la crise sanitaire, liés notamment aux arrêts de travail et aux indemnités journalières.

Parallèlement, de nouvelles plateformes voient régulièrement le jour.

Je vous en citerai deux :

La première concerne la plateforme Lisie.org

Portée par l'Institution, elle est actuellement en cours d'expérimentation sur les 2 MSA de la région Centre Val de Loire. Elle vous propose différents services pour vous accompagner en fonction de votre situation et/ou de vos besoins.

Vous pouvez aussi bien suivre des programmes personnalisés et gratuits d'accompagnement en ligne sur le mal de dos, l'alimentation, le sommeil ou la gestion du stress par exemple, que chercher un professionnel de santé ou savoir si votre médecin propose la téléconsultation.

Je vous propose de visionner ce clip qui la présente en quelques images.

Des opérations de communication ont démarré pour faire connaître cette plateforme à nos adhérents. Comme toute phase d'expérimentation, cela nécessite un temps de calage pour apporter quelques améliorations avant de la partager avec l'ensemble des caisses de MSA.

L'autre exemple concerne le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, créé par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2020, afin de dédommager les victimes professionnelles (suite à leur exposition) et les enfants atteints d'une pathologie résultant directement de leur exposition prénatale.

Les pouvoirs publics ont confié à la MSA la gestion du fonds et l'instruction des demandes d'indemnisation pour l'ensemble des Régimes de protection sociale. Cette centralisation vise à garantir l'équité entre les demandeurs et à simplifier les démarches.

Pour faciliter l'accès à l'information sur ce fonds, la MSA a créé un site internet spécifique, opérationnel depuis novembre 2020.

Ce site vise également à expliquer aux internautes les démarches à effectuer et à les guider vers le bon interlocuteur pour l'instruction de leur dossier.

L'abondement de ce fonds d'indemnisation fait évidemment appel à des financements relevant de la solidarité nationale.

Et c'est le second point que je souhaite souligner maintenant.

Nous le savons, la solidarité fonde la protection sociale agricole en s'appuyant sur des mécanismes de redistribution. Les chiffres qui vous ont été présentés au travers du rapport d'activité l'attestent et illustrent cette mission de service public qui nous est confiée.

Comme l'écrivait Léon Bourgeois, homme politique de la fin du 19^{ème} siècle, considéré comme l'inspirateur et le théoricien du solidarisme : « l'homme vit dans un état de solidarité naturelle et nécessaire avec tous les hommes. C'est la condition de la vie. »

Ainsi, la solidarité, dans un environnement mutualiste, prend une dimension pleine et entière dans des valeurs humaines, portées par un réseau d'élus engagés et des salariés volontaires.

L'opération « MSA Solidaire », menée en plein confinement en est une traduction. Bon nombre de délégués se sont rapprochés des mairies ou des associations d'entraide pour proposer leur aide.

Délégués et salariés du Groupe MSA ont été invités à prendre contact avec les personnes pouvant être fragilisées par la crise, notamment pour prendre de leurs nouvelles et maintenir un lien tout au long de cette période difficile.

Réunies sous ce label commun « MSA solidaire », la MSA, Laser Emploi, Présence Verte mais également les MARPA ont assuré pleinement leur rôle social de proximité, en lien avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux.

Cette solidarité nationale s'est également exprimée fortement en direction des actifs, tout au long de la crise sanitaire.

Des mesures exceptionnelles, notamment de reports de cotisations, ont été mises en œuvre sans formalités contraignantes pour les exploitants et les employeurs.

Compte tenu de l'allègement des restrictions sanitaires, intervenu en juin, les pouvoirs publics ont décidé la fin progressive, durant l'été, des modalités de report de cotisations.

C'est ainsi qu'à partir de ce mois de septembre, les échéances doivent être réglées selon les modalités habituelles.

Pour autant, la situation ne s'est guère améliorée pour le monde agricole, avec les aléas climatiques du printemps comme le gel et toutes ces mauvaises conditions ont eu un impact sur beaucoup de productions, notamment arboricoles et viticoles.

Pour soutenir les exploitants et les employeurs les plus touchés par les dégâts importants dus au gel d'avril dernier, un dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales est mis en place par le gouvernement.

Une enveloppe nationale de 170 millions d'euros, financée directement par l'Etat, sera répartie en fonction à la fois du taux de perte mais également d'un plafond de montant de prise en charge.

Sont éligibles les exploitants agricoles identifiés comme étant en difficulté, sur la base de deux critères cumulatifs :

- Une activité principale impactée par le gel, supérieure à 50% du chiffre d'affaires,
- Un taux de perte prévisionnelle de récolte sur l'ensemble de l'exploitation, en fonction de la diversité des cultures et établi sur la base des éléments déterminés par le Comité départemental d'expertise.

Les dossiers sont à remonter pour le 8 octobre et l'engagement a été pris d'octroyer les prises en charges avant le 31 décembre prochain pour soulager le plus rapidement possible les trésoreries de ces exploitations.

Cette solidarité nationale, à l'attention des actifs s'exprime également envers les retraités. Le modèle de retraite en France s'est construit sur le principe de solidarité puisque les actifs cotisent pour financer les retraites des générations qui ont cessé de travailler.

Sans revenir sur les causes, nous savons tous qu'historiquement, les retraites agricoles des exploitants se classent en bas de tableau et font l'objet de revalorisations régulières depuis plusieurs années qui permettent de servir des retraites minimales correspondant à 75% du SMIC.

Toutefois, les pensions servies par le régime agricole restent à un niveau moyen nettement inférieur aux pensions des autres régimes.

Le montant actuel mensuel brut moyen versé aux non-salariés agricoles s'élève à 953 euros pour les hommes et 852 euros pour les femmes. A titre de comparaison, le montant moyen brut tous régimes confondus est de 1 380 euros, retraite complémentaire incluse.

Depuis plusieurs années, le Régime Agricole militait pour une revalorisation des petites retraites qui permette d'atteindre 85% du SMIC.

Cette demande de pension minimale, à 85% du SMIC, figure parmi les 20 propositions que compte le Livre Blanc de la MSA sur la cohésion des territoires, il a été remis au Président de la République et au gouvernement lors du salon de l'agriculture de février 2020.

Cette proposition va être prochainement mise en œuvre et on ne peut que s'en réjouir.

Comme l'a déclaré Pascal CORMERY, notre Président National :

« Il s'agit d'une avancée sociale importante, qui permet à la nation de reconnaître le travail réalisé par nos aînés tout au long de leur vie pour assurer la souveraineté alimentaire de la France. »

Cette revalorisation va s'appliquer aussi bien aux retraités actuels qu'aux futurs retraités qui ont eu une carrière complète en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Initialement prévue au 1^{er} janvier 2022, cette revalorisation est avancée au 1^{er} novembre 2021 et sera donc versée par les caisses début décembre.

Un projet de revalorisation des retraites de base des conjoints collaborateurs et aidants familiaux est également en cours. Adopté à l'Assemblée Nationale, il doit être discuté au Sénat.

Ce projet de loi propose un alignement du minimum de retraite de base des conjoints-collaborateurs sur celui des chefs d'exploitation.

Souhaitons qu'il connaisse le même dénouement que celui que j'évoquais précédemment.

Voilà mesdames et messieurs, chers collègues, ce que je souhaitais vous dire ce matin.

Pour finir, je citerai Françoise DOLTO : « Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité, visant un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences ».

C'est bien de cette manière que nous entendons assumer notre rôle de délégué et d'administrateur MSA.

Je vous remercie de votre attention.

Mme CHERON demande ensuite à l'assistance s'il y a des questions ou des remarques à formuler.

➤ **M. Marcel CHERRIER, délégué 1^{er} collègue - canton de Meung sur Loire**

85 % du SMIC ça fait combien en euros ?

Réponse de M. DEBACQ :

Le SMIC va changer en octobre, il devrait être porté à 1 582 € brut. Donc 85 % ça fait 1 192 € brut.

➤ **Mme Marie-Josée NIVET, déléguée 1^{er} collègue - canton de Charost**

Vous avez parlé du fond d'indemnisation des victimes du pesticide. Il existe une association qui s'appelle Phyto Victimes.

Quelles sont vos relations avec cette association puisqu'elle tend à défendre les personnes qui ont des problèmes de santé dans ce cadre là. Comme vous, elle est instructeur de dossier.

Réponse de M. BIET :

On n'a pas de contact particulier ni de correspondant avec cette association. On sait que c'est une structure qui œuvre pour aider les personnes victimes des pesticides pour monter les dossiers.

Il a été souligné tout à l'heure le fait d'avoir un site internet qui peut accompagner dans les démarches administratives. Au titre du service Santé et Sécurité au Travail, nos conseillers en prévention sont amenés dans le cadre de la reconnaissance à l'exposition aux pesticides de faire une enquête complète et extrêmement longue sur tout ce qui relève de l'exposition avec un certain nombre de difficultés pour les agriculteurs, qui souvent ne disposent plus de la nature des molécules auxquelles ils ont été exposés, les produits ont changé de nom.

A ce jour, sur le périmètre Beauce Cœur de Loire on a 4 à 5 demandes mensuelles pour la constitution des dossiers.

➤ **M. Fabrice COURTIN, délégué 2^{ème} collège - canton de Meung sur Loire**

Bonjour à toutes et à tous.

Nous sommes réunis, aujourd'hui, en assemblée générale de la caisse MSA Beauce Cœur de Loire.

Une assemblée générale très atypique, dans une période qui l'est tout autant.

Cette année encore, l'intervention de la CFDT a pour but d'exprimer à nouveau son attachement à notre régime de protection sociale.

Cette période exige de nous, élus, un plus grand investissement et une plus grande clairvoyance sur notre projet pour la MSA d'aujourd'hui et de demain.

Nous sommes tous conscients que nous devons relever des défis quotidiens liés à la crise sanitaire extraordinaire que nous vivons et qui nous oblige à une réactivité accrue et pertinente.

Pour assurer la pérennité de notre régime, en cette période de négociation de la COG avec l'État, la CFDT à travers toute son organisation a réalisé des démarches de rencontre avec les députés et les ministères concernés.

Il y a 1 an les élections avaient lieu dans les cantons, les départements et au national. À chaque niveau de l'organisation de la FGA CFDT, les militants se sont mobilisés pour la réussite des élections MSA.

Nous remercions ici, en cette assemblée générale, les délégués cantonaux candidats, les élus ainsi que les électeurs qui ont permis d'élire 6 administrateurs, en MSA Beauce Cœur de Loire, tous militants CFDT.

Notre souhait pour le mandat 2020/2025 est de défendre les droits des travailleurs et leurs familles, et d'améliorer l'offre de service proposée par les caisses de MSA, très souvent en partenariat sur nos territoires et en lien avec les non-salariés.

Si le régime de la MSA connaît quelques incertitudes avec la négociation de la COG, nous alertons ici les délégués sur certains événements :

Une victoire a été gagnée avec la condamnation de TERRA FECUNDIS, entreprise internationale qui organisait de la fraude à la sécurité sociale. Nous soulignons aussi que les exploitations agricoles qui avaient recours à ce système ont été condamnées pour les conditions sanitaires et d'hébergement.

Que chacun comprenne, la CFDT est et sera toujours présente pour accompagner les salariés, valoriser leur travail ainsi que la plus-value qu'ils apportent à l'agriculture. Nous dénoncerons toujours les mauvaises conditions de travail.

Notre territoire accueille de nombreux saisonniers pour les cultures locales sur les 3 départements : **17 487** contrats travailleurs occasionnels pour 2020, chiffres extraits du tableau de bord CCMSA, avec bien évidemment **les exonérations de cotisations patronales qui vont avec !**

Certains disent qu'il n'y a pas de main d'œuvre ou plutôt que les chômeurs ne veulent pas travailler en agriculture, pourquoi ? La CFDT répond que les difficultés de recrutement sont dues au manque d'amélioration suffisante des conditions de travail et de revalorisation salariale. Peut-on continuer à promouvoir le « consommé local » sans porter et soutenir le « embaucher local » !

La CFDT préfère communiquer sur l'attractivité des métiers en agriculture en valorisant la convention collective nationale et améliorer celle-ci par la négociation d'un accord territorial de qualité pour les salariés de la production.

Les représentants CFDT souhaitent, pour la MSA Beauce Cœur de Loire, la poursuite et l'amélioration :

- Des actions de soutien aux affiliés dans le cadre du plan d'action sociale qui attend les éléments de la COG pour être finalisé,
- Des actions de soutien pour actifs dans le cadre du plan de santé sécurité au travail,
- Des actions qui favorisent le mieux vivre en milieu rural pour les populations avec les actions d'animation locales si plébiscitées de la MSA.

Nous tenons enfin à remercier les salariés de la MSA qui n'ont jamais baissé les bras face aux difficultés de la pandémie et qui ont su accompagner les populations agricoles encore et toujours.

Un grand merci à eux.

➤ **Un délégué pose la question suivante :**

Concernant les installations de médecins dans les zones rurales, je voulais savoir si vous aviez un pouvoir, un rapport avec l'ARS.

J'ai un dossier en cours et j'ai l'impression que l'ARS met des bâtons dans les roues.

Réponse de M. DEBACQ :

On est pleinement associés dans les travaux sur la démographie. Evidemment, c'est l'ARS qui pilote mais chaque fois qu'il y a des sujets pour lesquels nous avons des compétences nous sommes sollicités. Jacques BIET qui est aussi le Directeur Délégué de l'ARCMSA a des relations très fréquentes avec l'ARS.

Je vous propose donc, si vous avez une situation particulière, de la regarder avec Jacques BIET en fin de séance. Attention, nous sommes le régime agricole, il y a le régime général, l'Etat, et nous ne sommes pas forcément le décideur. Toutefois, l'ARS apprécie notre connaissance des territoires et en particulier des territoires ruraux lorsque parfois elle doit prendre une décision un peu délicate.

Réponse de Mme CHERON :

Je me permets un commentaire puisque dernièrement, en Comité Départemental dans l'Eure et Loir nous avons échangé sur ce point. Il faut quand même savoir que si il n'y a pas une volonté des médecins, de médecins référents maîtres de stage dans une commune, il est très difficile d'y faire venir de nouveaux médecins. Même si on propose une structure, il faut vraiment une volonté de territoire.

C'est un constat, la volonté ne peut pas être que politique et c'est souvent ce qui engendre l'échec d'installation.

➤ **Mme Nathalie FLUZAT, Directrice de FACILAVIE**

Effectivement, on parle beaucoup de la crise sanitaire mais pour autant, il ne faut pas qu'on l'occulte, cette crise met en lumière certains métiers comme les soignants, les aides à domicile et d'autres. Elle nous a permis aussi de rappeler l'importance de notre qualité de vie à la campagne. On est nombreux à constater que dans nos petits villages on a des maisons qui étaient fermées depuis longtemps dont les volets se rouvrent, des familles viennent s'y installer. C'est effectivement mieux que d'être renfermé dans un appartement.

Les missions de la MSA, en termes d'accompagnement, de proximité de territoire notamment sur le milieu rural, c'est ce virage qu'on ne doit pas tous rater, on doit rester tous mobilisés et acteurs de ces changements. Le covid initie un changement de vie et peut être de nos sociétés.

Si on a du monde dans nos villages, les médecins viendront.

Réponse de Mme CHERON :

Effectivement le covid a été prise de conscience. Vous allez le découvrir cet après-midi à travers l'offre de service dans les ateliers proposés.

Il y a une quinzaine de jours, les MARPA du Cher ont su travailler avec les EHPAD pour créer du lien et une activité pour éviter l'isolement des personnes dans ses lieux de vie. Le résultat était un instant merveilleux, avec un challenge inter MARPA.

➤ **Mme Emmanuelle BRETON, déléguée 2^{ème} collège - canton de St Jean de Braye**

Par rapport aux 26 emplois vacants, y a t-il quelque chose de prévu pour la médecine du travail pour les salariés mais également pour les scolaires. A ce jour, la MSA n'a plus de convention avec les établissements privés et particulièrement les MFR.

Nous avons des jeunes qui travaillent, en apprentissage, dans l'environnement et qui ne sont plus suivis par le médecin du travail.

Réponse de M. DEBACQ :

Je vais préciser les choses. Le service Santé Sécurité au Travail émerge sur le Fond National de Prévention qui n'est pas concerné par le blocage des embauches. Aujourd'hui, le problème n'est pas là, le problème est que nous n'avons plus de médecin du travail.

Théoriquement, nous devrions pouvoir avoir jusqu'à 8 médecins du travail et 6 infirmières. Nous avons les infirmières. Sur les 8 postes de médecin possibles, il nous en reste 3 et quand je vous dis 3, je dirai bientôt 2 car le médecin chef va faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année. On a à peu près tout essayé, les Conseils de l'Ordre, les contacts, le travail avec un cabinet de recrutement, les sites spécialisés, on a écrit à tout les médecins généralistes de nos 3 départements qui sont près de la retraite ou juste à la retraite en leur proposant de venir faire des vacations de médecine du travail. Mais aujourd'hui, nous n'avons aucune candidature. Les seules candidatures qui nous parviennent de temps en temps, ce sont des candidatures de médecins de nationalité étrangère, qui doivent recevoir l'approbation du Conseil de l'Ordre pour vérification de l'équivalence des diplômes. Quand ils viennent de l'Union Européenne c'est relativement simple, lorsqu'ils viennent au-delà de la Méditerranée c'est beaucoup plus compliqué.

Le constat est clair, 8 postes de médecin du travail, 3 occupés. Nous avons donc été obligés de recentrer les missions de la médecine du travail sur ses missions prioritaires qui sont les visites d'embauche, les suivis des salariés.

J'entends que les visites médicales des élèves dans les établissements agricoles c'est important mais ce n'est pas une mission qui est au premier rang des missions de médecine du travail agricole.

Je vous rappelle que les employeurs payent pour un service que nous avons du mal à satisfaire. On multiplie nos efforts mais à ce stade on n'a pas beaucoup de solutions de court terme. C'est dommage mais si vous connaissez un médecin qui veut faire de la médecine du travail à la MSA, à temps partiel ou à temps complet, je suis prêt à signer un contrat pour la semaine prochaine.

On sait malheureusement que c'est une vraie problématique la médecine du travail. Un tiers des caisses du régime agricole n'ont plus leur effectif de médecin du travail.

V. ADOPTION DE LA RESOLUTION

❖ Lecture est donnée de la résolution par M. Manuel LOPEZ, 1^{er} Vice-Président

Les membres de l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, réunis le 21 septembre 2021 :

- APPROUVENT la gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020,
- APPROUVENT les différents rapports présentés au cours de cette Assemblée,
- APPROUVENT la demande de quitus anticipé formulé à la MNC pour Béatrice MOLEON, précédente Directrice Comptable et Financière de la MSA BCL au vu de la validation des comptes de la MSA BCL sans observation et de la non mise en cause de sa responsabilité personnelle et pécuniaire durant ses exercices.

Les membres de l'Assemblée Générale :

- ACTENT que conformément au Code Rural, le montant de la réserve réglementaire en Médecine du Travail doit être équivalente au maximum à la moitié des dépenses faites au cours du dernier exercice,
- DECIDENT en conséquence de diminuer la réserve de 57 862,89 € à partir du report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame CHERON invite Monsieur GRISON sur scène pour le remercier de l'investissement qu'il a donné en MSA.

Monsieur GRISON retrace rapidement ses 40 années passées à la MSA du Loiret pour commencer, puis en MSA Cœur de Loire et enfin en MSA Beauce Cœur de Loire.

Monsieur GRISON profitera d'une retraite bien méritée, que l'on sait déjà active.

Symboliquement nous lui remettons des produits des territoires de la Caisse.

Mme CHERON remercie les différents intervenants, prononce, à 11h, la clôture des travaux de l'Assemblée Générale Statutaire de la M.S.A. Beauce Cœur de Loire.

VI. SPECTACLE « AIMER CA (LA VIE) » DE LA COMPAGNIE LES HELIADES

La compagnie des Héliades apporte un moment de convivialité sous forme des scénettes suivantes :

« Qui veut gagner des prestations ? »

Parodie du jeu « Qui veut gagner des millions ? » qui permet de passer beaucoup d'informations techniques et historiques sous la forme de questions et commentaires, avec bonne humeur et participation du public.

« La cotisation »

Un ressortissant qui n'entre pas tout-à-fait dans les cases se présente à l'accueil pour adhérer à la MSA. Il est chasseur-cueilleur et son collègue, homme préhistorique comme lui, l'a encouragé à faire cette démarche. L'occasion d'une scène désopilante grâce au décalage obtenu dans ce dialogue avec une employée de la caisse mais l'occasion aussi de remettre en place quelques idées et principes fondamentaux d'une mutualité et d'une solidarité bien comprises.

« Jef »

A la manière de la chanson bien connue, accompagnée à l'accordéon, cette chanson aborde, tout en retenue et émotion, le délicat sujet de la prévention du suicide dans le milieu agricole.

« Titus et l'agricultrice » à la manière de Titus et Bérénice de Corneille

Scène en vers et en alexandrins qui permet un comique de décalage et d'anachronisme. Sur un ton de tragédie classique, dialogue entre une employée d'entreprise agricole qui souhaite devenir déléguée et son mari exploitant qui n'en voit pas l'intérêt.

« Aimer ça (la vie) » la chanson

Chanson finale interprétée par les 3 comédiens et accompagnée en direct à la guitare.

Avant de clôturer la matinée, Madame CHERON présente le déroulé de l'après-midi. Chaque délégué, lors de l'émargement, a reçu un bracelet de couleur.

Après le déjeuner, vers 13h30, chaque délégué est invité à se regrouper par couleur auprès de l'administrateur ou du président ou vice-président d'Echelon Local qui portera le drapeau de la même couleur.

Chaque groupe pourra découvrir, selon un sens de circulation pré-établi, les 9 ateliers qui vous présenteront les activités portées sur les territoires par le groupe MSA.

Toutes les 15 mn, une sonnerie indiquera le signal pour changer de stand.

Dès l'arrivée sur le 1^{er} stand, un sac à dos sera remis à chacun afin de vous permettre de repartir avec les différentes documentations proposées.

➤ Pause déjeuner sous la forme de plateaux repas

VII. PARCOURS D'ATELIERS ET DE PRESENTATIONS DES SERVICES AINSI QUE LES DIFFERENTES ACTIONS MSA BCL

Les délégués ayant pris leurs fonctions à la suite des élections de 2020 sont invités à participer à des ateliers permettant de mieux connaître les services et actions de la MSA sur les territoires et leur rôle d' élu.

9 stands sont installés dans des espaces différents, permettant à chacun de présenter son activité aux groupes.

Prévention des Risques Professionnels / Service Santé au Travail (2 ateliers de 2 thèmes) :

- Présentation générale du service
- Accompagnement de projets
- Risques chimiques
- Risques Troubles Musculo Squelettiques et Troubles Psycho-Sociaux

Conseiller en Protection Sociale :

Présentation de la mission des agents d'accueil et des CPS : Rendez-vous prestations et parcours client

Action Sanitaire et Sociale :

Orientations du plan ASS 2021 2025, Temps d'envie, Avenir en soi, Prendre soin de sa santé

MSA Services :

Présentation des différents produits Présence Verte, de l'activité d'ASER et distribution de plaquettes sur les structures de l'offre de services

Prévention Santé :

Accompagnement des MSP et CPTS, Instants Santé, Dépistage bucco dentaire, Education thérapeutique du patient, Parcours Santé...

Vie mutualiste (3 ateliers) :

- Les Ateliers Prévention Santé Seniors (ASEPT) : Vitalité – PEPS Eureka – Nutrition...
- Les Ateliers de l' élu : Vidéo de présentation et la réalisation d'inscription sur place
- L'animation sur les territoires : Code de la route, secourisme, sophrologie, sport/santé, nutrition avec diététicienne

A l'issue du passage de chaque groupe sur les 9 ateliers, les participants quittent l'Assemblée Générale avec un sac à dos aux couleurs de la MSA leur permettant de regrouper la documentation distribuée au cours de l'après-midi.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large 'C' followed by a stylized 'h' and a horizontal line.

Marc DEBACQ

LA PRESIDENTE,

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'C' and 'h' followed by a horizontal line.

Cendrine CHERON